



Octobre 2017



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

GRAND LYON
la métropole

Neuflyze OBC
ABN AMRO

DANS CE NUMERO

L'Edito



Raymond Vial,
*conseiller régional, a été élu président de Sylv'ACCTES
lors du conseil d'administration du 29 novembre 2016.*

En cet automne 2017, alors que la pluie tarde à arriver, il est temps de faire le point sur Sylv'ACCTES et son action. En 2016, avec près de 500 hectares de travaux forestiers accompagnés pour 430 000€ d'investissement, Sylv'ACCTES a apporté la preuve de son opérabilité. Mieux, l'objectif de créer un outil de financement simple et efficace se reflète dans les délais de traitement des dossiers de demande d'aide : 44 jours en moyenne pour une validation, 33 jours en moyenne pour la mise en paiement.

La forêt publique s'est bien approprié la démarche et nous sommes heureux d'avoir pu accompagner en 2016 une quarantaine de communes dans la gestion de leur patrimoine forestier. En effet, 80% des dossiers de demande d'aides ont été portés par des forêts publiques pour cette première période. Côté forêt privée, la mobilisation est plus lente malgré un taux d'aide assurément attractif. Moins organisée et plus hétérogène dans ses fonctionnements, des évolutions ont été apportées en 2017 pour faciliter son intégration. Ainsi, le conseil d'administration a répondu favorablement à la demande du Centre Régional de la Propriété Forestière pour une évolution des critères d'éligibilité de Sylv'ACCTES. Par ailleurs, une plateforme web permet désormais de déposer sa demande d'aide en ligne.

En 2017, l'association s'est fixé pour objectif d'entamer la procédure de reconnaissance d'intérêt général de son activité et d'intégrer de nouveaux territoires forestiers notamment sur la partie auvergnate de la Région. Nous souhaiterions avoir au moins un territoire partenaire par département constituant la Région Auvergne Rhône Alpes.

A bon entendeur...

De nouveaux horizons pour Sylv'ACCTES

De nouveaux territoires se portent candidats pour un partenariat avec l'association. On fait le point pour l'année 2017.

page 2

Dépôt en ligne des demandes d'aides

Faciliter l'accès aux financements et optimiser les temps de traitement, deux engagements de l'association. Une nouvelle fonctionnalité pour y répondre.

page 2

Sylv'ACCTES des faits et des chiffres

Récapitulatif des principaux chiffres et actualités de Sylv'ACCTES sur son premier exercice.

page 3

ZOOM

Le Pays du Mont Blanc, partenaire Sylv'ACCTES de la première heure

page 4

Retrouver toutes les actualités Sylv'ACCTES



De nouveaux horizons pour Sylv'ACCTES

Depuis le mois de janvier, de nouveaux territoires ont manifestés leur intérêt à rejoindre Sylv'ACCTES. Cette démarche suit un processus simple visant à rendre le dispositif opérationnel sur le terrain de manière rapide.

Trois temps sont nécessaires pour permettre à un nouveau territoire de devenir partenaire de Sylv'ACCTES.

1 Définir le cahier des charges du territoire candidat: le territoire et ses acteurs forestiers définissent ce qu'ils attendent de leurs forêts, quelles pratiques ils souhaitent éviter ou renforcer, quels effets du changement climatique ils souhaitent traiter en priorité.

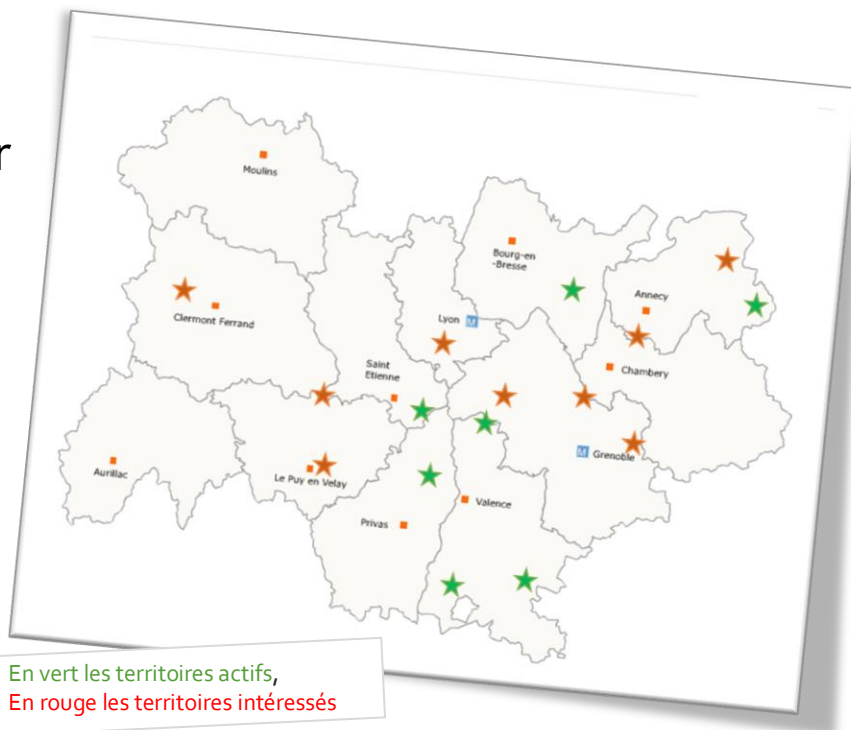
2 Rédaction du Projet Sylvicole Territorial (PST) : sur la base des éléments rassemblés précédemment, le territoire et ses gestionnaires forestiers vont proposer des modes de gestion des forêts sous la forme

de parcours sylvicoles permettant de répondre aux enjeux locaux.

3 Validation du Projet Sylvicole Territorial : Le territoire organise une consultation pour que l'ensemble des parties prenantes aux questions de gestion forestière valide le PST à l'échelle locale. Cette phase permet de sélectionner au maximum 4 parcours sylvicoles jugés prioritaires.

Le PST est ensuite soumis à Sylv'ACCTES pour approbation.

Aujourd'hui, ce sont 6 nouveaux territoires sur l'ensemble de la région qui ont entamé les réflexions et, pour les plus avancés, la rédaction d'un PST pour rejoindre Sylv'ACCTES.



En vert les territoires actifs,
En rouge les territoires intéressés

Dépôt en ligne des demandes d'aides

Depuis le mois de juin, il est désormais possible de déposer en ligne les dossiers de demande d'aides directement sur le site de [l'association](#).

Cette nouvelle fonctionnalité fait suite aux demandes des bénéficiaires et des territoires afin de faciliter l'accès au dispositif pour des propriétaires forestiers / gestionnaires forestiers n'étant pas forcément impliqués localement dans le Projet Sylvicole Territorial.

Il faut compter une dizaine de minutes pour remplir le formulaire. Une fois celui-ci renseigné, il est pré-enregistré auprès de Sylv'ACCTES qui lui attribue un numéro d'enregistrement.

Le demandeur dispose alors d'un délai de trois mois pour faire parvenir à l'association le document signé accompagné des pièces justificatives.

Cette fonctionnalité permet également, pour des propriétaires ou gestionnaires forestiers, de voir en quelques clics les possibilités d'aides offertes par Sylv'ACCTES sur un territoire partenaire tant en termes de types de travaux que de plafonds applicables.

Enfin, le dépôt en ligne permet à Sylv'ACCTES de gérer de manière plus fluide les demandes d'aides optimisant ainsi leur temps de traitement.



Le dépôt en ligne est disponible sur la page "Bénéficiaire de Sylv'ACCTES" du site de l'association.

MULTIFONCTIONNALITE



Combiner production...

Les 500 hectares traités en 2016 permettront de produire 100 000m³ de bois énergie et 260 000m³ de bois d'œuvre durant le cycle forestier.



... et protection

Par les engagements en termes de climat et de biodiversité, Sylv'ACCTES permet la protection en 2016 de 2 200 arbres pour la biodiversité et la captation/substitution de 364 000 t de CO₂.

CHIFFRES CLES

33 jours

C'est le temps de traitement moyen d'un dossier de demande de versement de l'aide Sylv'ACCTES

350 000€

C'est le montant d'aides mobilisé par Sylv'ACCTES pour la période 2017-2018

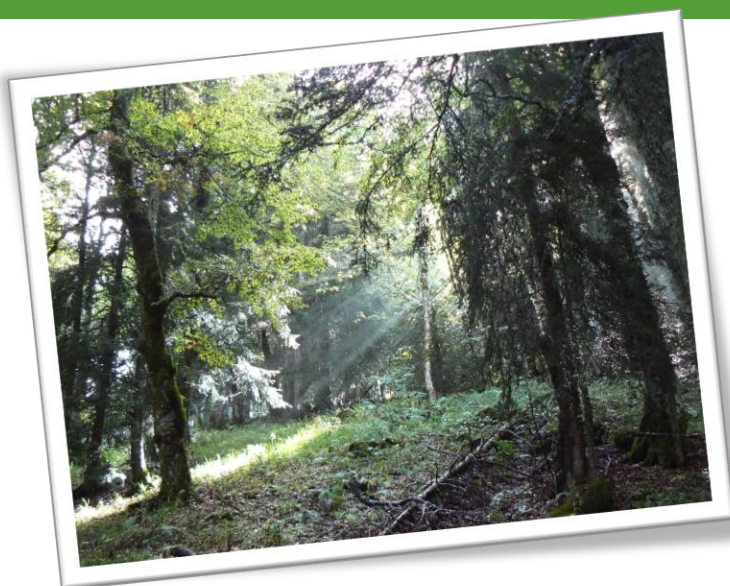
POUR PLUS D'INFORMATIONS

WEB www.sylvacctes.org

OU AU 04 72 76 13 23

Adresse

23 Rue Jean Baldassini 69007 LYON



Sylv'ACCTES : des faits et des chiffres

498 hectares de travaux forestiers accompagnés en 2016-2017. Un montant d'investissement total de 430 000€ pour 166 000€ d'aide. Quelques 52 bénéficiaires ont ainsi pu profiter des partenariats entre leur territoire et Sylv'ACCTES. Cependant, derrière ces chiffres ce sont surtout **des emplois qui ont été directement appuyés dans des zones rurales au profit du seul puits de carbone régional : la forêt.**

Par ailleurs, Sylv'ACCTES a souhaité renforcer les liens avec ses partenaires techniques. L'association a ainsi conclu une convention de partenariat avec l'Association des Communes Forestières Auvergne Rhône Alpes visant à améliorer sa visibilité et à renforcer sa communication. Dans le même temps, Sylv'ACCTES et l'Office National des Forêts ont collaboré pour l'élaboration des « Indicateurs de gestion durable de la forêt publique » notamment sur la partie « contribution carbone ». Cette collaboration est renouvelée en 2017.

Mais Sylv'ACCTES intéresse également les cercles de réflexion sur le renouvellement des forêts et la conciliation des enjeux de production et de protection. L'action de l'association a fait l'objet de présentation lors de « L'appel pour le reboisement » de Mende mais également lors des

« Assises Nationales de la Biodiversité » et devant le Conseil Economique et Social Auvergne Rhône Alpes dans le cadre des réflexions sur le Schéma Régional Climat Air Energie.

Un enjeu majeur pour l'association reste l'intégration de nouveaux partenaires financiers. A cet effet, la démarche de rescrit fiscal visant à inscrire l'action de Sylv'ACCTES au titre de l'intérêt général devra faciliter cette intégration. D'ores et déjà, traçabilité et transparence permettent à Sylv'ACCTES d'apporter des garanties à chacun de ses financeurs quant à l'usage de ses fonds.

Le lien urbain/rural est également une thématique centrale dans l'action de Sylv'ACCTES. Le partenariat en cours avec la Métropole de Lyon a permis de mettre en résonance le Plan Climat, la politique énergétique basée sur la biomasse et la gestion sylvicole dans les territoires ruraux.

Sur le plan du climat, Sylv'ACCTES participe aux travaux du Club Carbone Forêt Bois dénommé I4CE coordonné par la Caisse des Dépôts – Mission Climat et l'Agence Française de Développement. Ces travaux visent à créer un label de compensation carbone national basé sur la forêt et l'amélioration des pratiques de gestion.

ZOOM

Le Pays du Mont Blanc, partenaire Sylv'ACCTES de la première heure

Pourquoi votre territoire a-t-il décidé de s'engager dans la démarche Sylv'ACCTES ?

Notre territoire a choisi de s'engager dès 2013 dans les réflexions qui deviendront Sylv'ACCTES en 2015. L'opportunité de pouvoir mettre en avant les services rendus par nos forêts nous a séduits car la fonction de production ne couvre pas toujours suffisamment les frais engendrés sur notre secteur pour assurer une gestion satisfaisante. Au début du projet, Sylv'ACCTES n'avait pas de territoire partenaire situé en zone de montagne. Notre intégration au dispositif visait donc également à assurer la compatibilité de Sylv'ACCTES avec nos modes de gestion spécifiques (sylviculture par trouée notamment). Ainsi, nous avons pu donner une forme opérationnelle aux préconisations du guide de sylviculture de montagne en reprenant ses recommandations pour l'élaboration de nos parcours de gestion sylvicole. L'idée de participer à une démarche aussi innovante qui permet de valoriser le rôle sur le cycle du carbone nous a aussi paru une très bonne idée pour attirer l'attention d'un public peu sensible au devenir des forêts régionales.

Après cette première année, quel bilan faites-vous de Sylv'ACCTES sur votre territoire ?

Pour cette première période de travaux, et grâce à une forte mobilisation des agents de l'Office National des Forêts, la majorité de nos communes boisées a bénéficié d'une aide Sylv'ACCTES. C'est une première réussite qui est complétée en 2017 par des premiers dossiers en forêt privée attestant de l'adéquation de Sylv'ACCTES avec nos problématiques de gestion sylvicole. Aussi, nos élus ont décidé de prolonger notre engagement avec Sylv'ACCTES pour 3 ans en votant notre adhésion à l'association !

Comment Sylv'ACCTES s'intègre-t-il dans votre politique forêt-bois ?

Nous avons décidé d'intégrer Sylv'ACCTES à différents niveaux de notre politique :

- Les actions innovantes pour la gestion forestière (intégrant multifonctionnalité et changement climatique)
- L'amélioration de notre connaissance sur les rôles joués par la forêt en matière de stockage et de séquestration de carbone
- La recherche de financement et la participation aux dispositifs apportant des moyens pour la mise en œuvre des actions de gestion.

Sylv'ACCTES nous permet également de travailler à une échelle régionale profitant ainsi des retours d'expériences d'autres territoires. A notre échelle, la rédaction du Projet Sylvicole Territorial a lancé une belle dynamique de travail entre forêt publique et privée.

Sylv'ACCTES reste cependant un dispositif sur lequel il est difficile de communiquer. La transversalité des thématiques traitées et le caractère très technique des opérations en forêt nécessitent un vrai travail de pédagogie notamment auprès de nos élus. Ce sera l'objectif que nous nous fixons pour les 3 ans à venir : faire le lien entre une opération de gestion en forêt et des enjeux plus larges du territoire tant sur le plan de la qualité de l'air, que des paysages ou tout simplement de l'économie locale.



Aline Pissard-Maillet
Chargée de mission Agriculture / Forêt
CC Pays du Mont Blanc

Contexte

Le **Projet Sylvicole Territorial du Pays du Mont Blanc** couvre 14 communes regroupées dans deux communautés de communes : la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc. Le PST est porté et animé par la Charte Forestière du Pays du Mont Blanc qui couvre plus de **25 000 hectares de forêt** principalement en **futaie résineuse d'épicéas**. En 2016 -2017, ce sont 10 propriétaires forestiers (dont 9 communes) qui ont pu bénéficier d'une aide Sylv'ACCTES. Cela représente **65 hectares de travaux forestiers** pour un montant investi de plus de **88 000€ au total**. La gestion de ces forêts permettra **la captation et la substitution de plus de 50 000 tonnes de CO2 atmosphérique**.